Appel à dons : aidez-nous à financer l'action juridique contre la Déviation de Saint-Péray !

Mai 2022

Nous avons besoin de vous pour stopper un projet de route inutile d'une autre époque !

Un projet de déviation est en cours sur la commune de Saint-Péray pour prolonger la déviation existante de Guilherand-Granges.

Frapna Drôme Environnement et le collectif « Alternative à la déviation de Saint-Péray » s'opposent à ce projet inutile d'un autre temps au regard de la situation climatique et face à l'urbanisation incontrôlée. Cette déviation n'est qu'une étape d'un projet global plus vaste du grand contournement routier et autoroutier de l'agglomération de Valence.

Malgré une majorité d'avis défavorables déposés lors de l'enquête publique, la commission d'enquête a rendu un avis favorable. La Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) prévoit le début des travaux en 2023.

Frapna Drôme Environnement et le collectif « Alternative à la déviation de Saint-Péray » ont déposé un recours gracieux auprès du Préfet de l'Ardèche le 7 avril 2022 qui l'a refusé. De ce fait, nous sommes contraints d'engager un recours juridique auprès du tribunal administratif de Lyon avec le concours d'un avocat, contre l'arrêté préfectoral autorisant la déviation de Saint-Péray.

Ce recours juridique nous engage à hauteur de 4 000 €. Nous vous sollicitons pour stopper ce projet. Nous avons besoin de vos dons !

Extrait de la vidéo (https://www.youtube.com/watch?v=b_p862lOCIA)

Aidez-nous à financer les recours contre la Déviation de St Péray

Nous avons besoin de vous !
La commission d'enquête a rendu un avis favorable suite à l'enquête publique sur le tracé de la déviation. Malgré la **majorité d'avis défavorables** déposés (162, contre 107 observations favorables), la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) prévoit le **début des travaux en 2023**, pour un montant estimé à plus de 11 millions d'euros.
Il nous faut agir maintenant pour bloquer ce projet d'une autre époque !

Nous devons pour ce faire déposer des recours juridiques à la Préfecture de l'Ardèche, et se faire accompagner d'un avocat, que nous allons payer pour son travail. Nous avons la possibilité d'arrêter ce projet en récoltant suffisamment de fonds pour financer un accompagnement juridique.
Ces recours vont nous permettre de **repousser dans le temps ce projet** de route, pour obliger la CCRC à chercher et travailler avec nous des alternatives durables.

Aidez-nous à stopper ce projet anachronique et destructeur !

Rassemblement sur le site suite à la Vélorution du 02 avril 2021

Ce projet est écocidaire, inutile et dangereux

Face au dérèglement climatique en cours dont les effets se font déjà lourdement ressentir (fortes canicules, épisodes de grêle et de gels printaniers destructeurs...), la réduction des émissions de CO_2 et la préservation de notre environnement se doivent d'être nos préoccupations premières. **Agir dès maintenant**, c'est se soustraire à des difficultés bien plus graves pour l'avenir. Une modification drastique de nos manières de vivre et d'habiter nos territoires s'impose !

La plaine de Saint-Péray est aujourd'hui une enclave rescapée de l'artificialisation galopante qui a avalé, en quelques décennies à peine, toute la zone allant du Rhône jusqu'au Mialan (l'intégralité de la commune de

Guilherand-Granges, zone du pôle 2000, des Trémolets, des Croisières...). **Il est urgent de cesser d'utiliser ces zones naturelles pour étendre l'urbanisation**, comme le prévoit le "Plan Zéro Artificialisation nette des sols", plan national établi en 2018 et sans cesse bafoué. Toute terre arable est une ressource précieuse pour notre résilience alimentaire, et les terres fertiles, plates et irrigables de la plaine de St Péray sont rares en Ardèche (4% du territoire). Y implanter une route est irrémédiable et écocidaire.
La situation climatique actuelle, dramatique, impose des choix politiques courageux que nos élus ne font pas, nous, citoyen.ne.s, le ferons à leur place.

La déviation ne réduira pas les bouchons

Les problèmes de circulation quotidienne et les désagréments liés persisteront avec la déviation, pour la simple raison qu'**une nouvelle route entraîne mécaniquement une augmentation du trafic**. Cette « loi fondamentale de la congestion autoroutière » a été mise en évidence par Anthony Downs dès 1962, et confirmée depuis par de nombreuses études (https://theconversation.com/pourquoi-supprimer-des-autoroutes-peut-reduire-les-embouteillages-171562).
Ce sont les infrastructures qui fabriquent les usages, construire une route facilite et encourage l'utilisation de la voiture, en plus d'utiliser des fonds publics au profit de l'artificialisation.

Ce que nous voulons aussi mettre en lumière, c'est que la construction de cette route vient servir des projets plus larges. Une partie de ce tronçon nord de la déviation vient en effet poursuivre le tracé d'un futur périphérique routier entourant l'agglomération valentinoise sur les deux rives du Rhône, qui serait bouclé avec la construction d'un troisième pont à Bourg-lès-Valence. La présence sur le tracé de la déviation d'un rond-point pour l'instant sans usage, au milieu de la plaine, démontre aisément cette intention. Le classement de la plaine en zone "A Urbaniser" laisse présager de nouvelles constructions, donc de l'activité et du trafic. **A terme, c'est donc bien à une augmentation du trafic routier et des nuisances liées (pollution, bruit, engorgement...), qu'aboutira ce projet !**

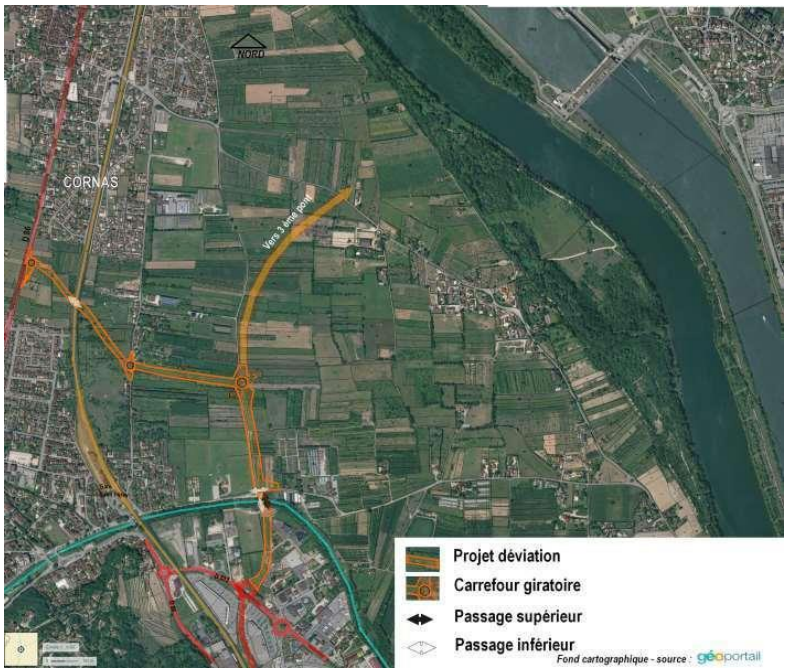

Tracé de la déviation, montrant l'existence d'un rond-point menant vers un troisième pont au dessus du Rhône, projet non-présenté à ce jour aux habitant.e.s de la CCRC.

Nous demandons des Alternatives

Cette déviation ne va que repousser dans le temps et renforcer les problématiques de trafic et d'engorgement. L'actualité sociale et environnementale nous montre la fin proche du monde du tout-voiture. **Avec cette route nous n'aurons plus la possibilité de revenir en arrière, de penser à des alternatives.** C'est maintenant qu'il faut les construire !

Des solutions pérennes et réellement durables existent, et qui sont réalisables en fléchant les 11M d'€ vers ces solutions. Nous proposons des alternatives à cette déviation et pour un monde vivable. Le trafic de la plaine de St Péray peut être réduit par :

- l'amélioration et le développement du réseau de **modes de déplacements doux** pour faire en sorte qu'il soit efficace et pertinent. L'amélioration des **plateformes de covoiturage** pour rationaliser les déplacements pendulaires,
- l'amélioration et le développement des **voies cyclables** existantes. Les pistes cyclables empruntent majoritairement les voies automobiles, rendant la pratique du vélo inconfortable voire dangereuse ;
- l'amélioration du **réseau de transports en commun** et création de facilités de stationnement en bord de ville ; Aujourd'hui les bus entre St Péray et Valence n'ont pas de voie propre, ils se retrouvent dans les bouchons automobiles, il n'y a donc aucun avantage à prendre le bus ;
- l'exploration du potentiel important du **ferroviaire** destiné au transport de marchandises et de passagers (Saint-Péray dispose d'une gare) ;
- la mise en œuvre d'une réflexion collective avec les entreprises du territoire autour d'une **organisation du travail visant à limiter les déplacements**, pour les professions télé-travaillables (le confinement sanitaire a été, au moins sur ce point, très riche d'enseignements).

Au delà des solutions pour décongestionner durablement le trafic, nous pouvons aussi penser à des projets respectueux de l'environnement :

- valoriser le **potentiel agricole de la plaine** au service de la résilience alimentaire du territoire, la population est grandissante sur la zone et nous avons besoin de ces terres arables,
- **préserver la biodiversité** riche et les espèces endémiques, sur le dernier poumon vert de la plaine (la préservation de cet espace pourrait servir à des projets d'éducation à l'environnement, avec la création de jardins dédiés) ;
- le **développement du tourisme durable**, avec la possibilité de création d'un camping qui serait unique dans le secteur extrêmement urbanisé de l'agglomération Valentinoise.

Les élus, rencontrés le 11 décembre 2021, nous disent être d'accord sur le fond avec l'urgence de la situation climatique, et pourtant ont validé la construction inutile et dangereuse de cette route, **aidons-les à aligner leurs avis et leurs actions !**

Nous nous préparons à déposer un recours au Tribunal Administratif, cela va demander des heures de travail à des avocats, que nous allons payer.
Nous avons besoin de rassembler 4 000€ pour les recours prévus.
Nous travaillons avec un avocat spécialiste du droit à l'environnement et qui a plusieurs victoires contre des grands projets inutiles à son actif, nous avons bon espoir de faire arrêter ce projet !

Merci de votre aide !

Vos dons ouvrent droit à une réduction fiscale car ils remplissent les conditions générales prévues aux articles 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426).

Particulier : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Par exemple : **un don de 30€ vous revient à 10€ une fois défiscalisé.**

Entreprise : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du montant du don, plafonnée à 20 000€ ou 5% du CA.

En savoir plus :
- la page Facebook pour nous suivre : https://www.facebook.com/Alternatives-%C3%A0-la-d%C3%A9viation-routi%C3%A8re-de-Saint-Peray-101214461819874/
- la pétition en ligne contre le projet : https://agir.greenvoice.fr/petitions/saint-peray-non-au-projet-de-deviation?fbclid=IwAR1zOAQ_KGkrelmFFmiZbQViNHu1qyDAGq2KaG1Pwhxkmml7qFdMZzGo4NM